

Procès-verbal de la Municipalité
de Saint-Ignace-de-Loyola

7 août 2025

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola, tenue le 7 août 2025 à 19h au lieu ordinaire soit au 145 chemin de la Traverse à Saint-Ignace-de-Loyola, dûment convoquée par Monsieur Guy Ménard, directeur général, à laquelle sont présents :

Monsieur Jean-Luc Barthe, maire;
Madame Évelyne Latour conseillère, et Messieurs Pierre-Luc Guertin, Christian Valois, Daniel Valois, Gilles Courchesne et Louis-Charles Guertin, conseillers.

Tous formant quorum, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Barthe, maire.

Les membres étant présents attestent avoir reçu l'avis de convocation et acceptent l'ordre du jour tel que présenté.

Assiste également à la séance Monsieur Guy Ménard, directeur général, en tant que greffier d'assemblée.

Monsieur le maire ouvre la séance et préside l'assemblée.

À moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

2025-08-762

Adoption de l'ordre du jour

II EST PROPOSÉ PAR Gilles Courchesne, SECONDÉ PAR Pierre-Luc Guertin, ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Travaux ponceau île Madame, rang Saint-Isidore;
3. Nordikeau – Exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées;
4. Rénovation et aménagement du Centre Culturel;
5. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-08-763

Remplacement du ponceau île Madame et de l'aqueduc – rang Saint-Isidore

ATTENDU QUE la municipalité appuie le projet des travaux à l'île Madame qui profitera aux résidents de notre collectivité;

ATTENDU QUE les travaux consistent uniquement à remplacer le ponceau par celui prévu dans le cadre des travaux d'aménagements fauniques;

ATTENDU QUE les coûts estimés pour le remplacement du ponceau et de l'aqueduc se chiffrent à cent soixante-quatre mille six cent vingt-sept dollars et quatre-vingt-sept sous (164 627,87\$) taxes incluses;

ATTENDU QUE les travaux d'urgence devront être effectués pour le remplacement de la conduite du ponceau;

ATTENDU QUE les services techniques de l'ingénieur Stéphane Allard ont été retenus pour la réalisation des travaux;

ATTENDU QU' il y a une problématique au ponceau du rang Saint-Isidore, la conduite du ponceau s'est effondrée, l'aqueduc est à découvert, une partie de la chaussée a été emportée;

2566 Initiales du maire



Initiales du greffier



Procès-verbal de la Municipalité
de Saint-Ignace-de-Loyola

ATTENDU QUE la direction de la gestion de la faune de Lanaudière et des Laurentides du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs est en mesure d'émettre l'autorisation à temps pour que les travaux puissent être réalisés rapidement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Christian Valois, SECONDE PAR Daniel Valois, ET RÉSOLU de nommer l'ingénieur Stéphane Allard responsable de l'exécution des travaux, d'assurer le financement des travaux au montant de cent soixante-quatre mille six cent vingt-sept dollars et quatre-vingt-sept sous (164 627,87\$) taxes incluses et d'autoriser le directeur général à faire les paiements pour un maximum de cent soixante-quatre mille six cent vingt-sept dollars et quatre-vingt-sept sous (164 627,87\$).

Adopter à l'unanimité des conseillers présents.

2025-08-764

Offre de service de Nordikeau – Exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées

ATTENDU QUE la firme Nordikeau a soumis à la municipalité une offre de services professionnels d'exploitation des ouvrages de traitement des eaux usées pour répondre aux normes exigées par le ministère de l'Environnement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Pierre-Luc Guertin, SECONDE PAR Christian Valois, ET RÉSOLU d'octroyer à la firme Nordikeau le contrat d'offre de services professionnels d'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées pour un montant forfaitaire de quatre mille cinquante dollars (4 050,00\$) par mois du 1^{er} août 2025 au 31 décembre 2025. Une proposition de renouvellement sera transmise pour l'année 2026.

Adopter à l'unanimité des conseillers présents.

2025-08-765

Rénovation et aménagement du Centre Culturel

CONSIDÉRANT la décision du conseil de compléter la rénovation et l'aménagement du Centre culturel de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'UNE offre de services professionnels en architecture a été signée avec monsieur André Carle, architecte en juillet 2025;

CONSIDÉRANT QU'UN règlement d'emprunt au montant de quatre cent mille dollars (400 000,00\$) devrait être rédigé et adressé au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour le financement du Centre culturel;

IL EST PROPOSÉ PAR Pierre-Luc Guertin, SECONDE PAR Christian Valois, ET RÉSOLU de mandater le directeur général à déposer une demande de financement au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au montant de quatre cent mille dollars (400 000,00\$) pour la rénovation et l'aménagement du Centre culturel.

Adopter à l'unanimité des conseillers présents.

2567 Initiales du maire

Initiales du greffier

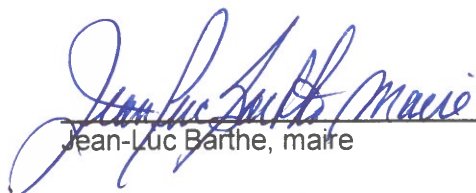
Procès-verbal de la Municipalité
de Saint-Ignace-de-Loyola

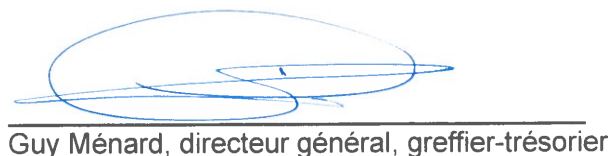
2025-08-766
Période de questions

La période de questions débute à 19h16 et se termine à 19h16.

2025-08-767
Levée de la séance

Il EST PROPOSÉ PAR Gilles Courchesne, et résolu unanimement que la séance soit et est levée à 22h46.

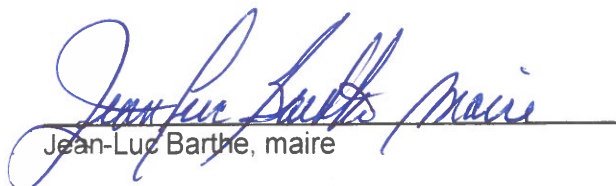

Jean-Luc Barthe, maire


Guy Ménard, directeur général, greffier-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Guy Ménard, greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola a les fonds nécessaires en rapport avec les résolutions numéro 2025-08-763-2025-08-764 et 2025-08-765.

Je, *Jean-Luc Barthe*, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Jean-Luc Barthe, maire

2568

Initiales du maire



Initiales du greffier

